



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS - RHIN
COMMUNE DE NATZWILLER
67130

Téléphone et télécopie 03 88 97 02 44
E. mail : natzwiller.mairie@wanadoo.fr
Site internet : natzwiller.com



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 mars 2025

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte rendu de la séance du 21 février 2025
- 2- Informations
- 3- Vote taux taxes 2025 modification
- 4- Vote budget primitif communal 2025
- 5- prise en charge financière transport méridien
- 6- convention CEE
- 7- subvention classe verte
- 8- subvention entraide
- 9 -Rapport des commissions
- 10- Divers

Présents : André WOOCK, Murielle LANGNER, FIRMERY Christian, FELDER Jean-Pierre, CUNY Alain, Christophe HAZEMANN, Virginie SCHAFFROTH, Alice FELDER LEVAIRE, Augustin STEINER, Pauline DUBRUNFAUT, Laura KUNTZ

Absents :

François WOOCK a donné procuration à Jean-Pierre FELDER
AMANN Nicolas
Jean-Joseph REMY
MENAULT Eric

Le conseil municipal a désigné
Mme Clarisse EPP, attaché territorial – secrétaire générale de mairie, en qualité de secrétaire de la présente séance.

- 1- **Approbation du compte rendu de la séance du 21 février 2025**
- 2- **Informations**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux :

- d'éventuelles coupures d'électricité suite à des travaux qui auront lieu au poste transformateur de la Haute Goute à Neuwiller-la-Roche le 28/02/2025
- fait part des derniers dépôts de DP et PD.

- Des devis concernant le conduit de cheminée de la maison forestière ont été transmis par l'entreprise MERCKEL montant 7858.04 TTC euros et CEDRIC CHAUFFATE montant 7868.30 euros TTC, un 3^{ème} devis de CHRIS ramonage devrait nous parvenir sous peu.

3- ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2025.12

Objet : vote des taux de la fiscalité directe locale- Fixation des taux d'imposition pour l'année 2025

Par délibération du 23 février 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

TH : 16.10 %

TFPB : 24.97 %

TFPNB : 84.06 %

Il est proposé de modifier les taux d'imposition en 2025 et de les porter à :

TH : 16.52 %

TFB : 25.72 %

TFPNB : 84.06 %

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, adopte cette proposition à l'unanimité.

4- **Objet : BUDGET PRIMITIF 2025**

Le conseil municipal prend connaissance des propositions et observations insérées aux différents chapitres et articles du budget primitif 2025 présenté par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

BUDGET COMMUNAL :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 651 850.90 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 651 850.90 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 114 856.97 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 114 856.97 €

5- **Objet : Prise en charge financière du transport méridien du RPI de la Rothaine**

Vu la réunion du 26 novembre 2024 avec les maires concernés et la Région Grand-Est

Vu le courrier de la Région Grand-Est du 17 décembre 2024, précisant les nouvelles modalités mises en place à partir de la rentrée scolaire 2025 concernant le transport méridien ;

Vu les délibérations des conseils municipaux de Neuwiller-La-Roche en date du 8 juin 2011, de Natzwiller en date du 10 juin 2011 et de Wildersbach en date du 14 juin 2011 approuvant la création du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) entre les trois collectivités ;

Considérant que le RPI a été mis en place dans le but de favoriser l'accès à l'éducation des élèves résidant dans ces trois communes ;

Considérant que le transport des élèves est actuellement organisé via un transport méridien, la commune de Natzwiller souhaite que celui-ci soit maintenu sur la base d'une prise en charge forfaitaire identique pour les trois communes, couvrant ainsi un trajet aller-retour pour le déjeuner.

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une prise en charge égale et équitable des coûts du transport méridien afin de favoriser la solidarité intercommunale et d'assurer une gestion financière harmonieuse ;

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. **Prise en charge égale des coûts du transport méridien** : Les coûts liés au transport méridien des élèves du RPI des trois communes seront répartis de manière égale entre les trois communes, afin de garantir une répartition équitable des charges financières liées à ce transport.
2. **A pris en compte que l'offre peut évoluer chaque année et que la prise en charge du transport méridien par les communes devra être validée et réévalué annuellement, en fonction de l'accord des trois communes.**
3. **Période de mise en œuvre** : La présente répartition sera effective à partir de la rentrée scolaire de septembre 2025, pour une facturation prévue sur l'exercice 2026.

6- Objet : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE REGROUPEMENT ET DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (C.E.E.)

Considérant la loi d'orientation énergétique de juillet 2005 qui a mis en place le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) et actant que les collectivités locales sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de CEE.

Considérant l'article L221-7 du code de l'énergie permettant l'attribution de certificats d'économies d'énergie pour des programmes d'accompagnement.

Considérant l'article L 221-7 du Code de l'énergie permettant aux personnes éligibles de se regrouper et de désigner une autre personne éligible (tiers regroupeur), qui obtient pour son compte les CEE correspondants pour atteindre le seuil d'éligibilité (50 GWhcumac).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à signer la convention de regroupement et de valorisation des certificats d'économies d'énergie avec la communauté de communes de la vallée de la Bruche agissant en qualité de tiers regroupeur, et les autres communes adhérentes au groupement
- AUTORISE le maire à présenter des demandes de CEE pour les actions éligibles et à percevoir les recettes afférentes,

7- Objet : DEMANDE DE FINANCEMENT CLASSE VERTE DU RPI DE LA ROTHAINÉ

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'organisation d'un séjour classe de découverte en mai 2025 pour les élèves de primaires.

Sur la base de la décision du conseil municipal dans sa séance du 20 janvier 2023 concernant la dernière classe verte organisée en 2023, le Maire propose de reconduire l'aide financière de 1000,00 €.

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de participer à ce séjour à hauteur de 1 000,00 € pour la part de la commune de Natzwiller

8- Objet : demande de subvention entraide Haute Bruche 2025

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'accorder une subvention d'un montant de 250 euros à l'association Entraide Haute Bruche pour l'année 2025.

9- Rapport commissions – néant

10- Divers

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des frais qu'occasionnent la maison forestière (changement des fenêtres en 2023), nouveau conduit de cheminé qui devra être fait sur 2025, la chaudière est également d'origine et risque de lâcher à tout moment.

Aucun loyer n'allège ces frais (mise à disposition gratuite au technicien forestier). Les finances de la commune sont de plus en plus tendues.

En 2024 il avait déjà été évoqué la possibilité de vendre ce bâtiment.

Monsieur le Maire a souhaité avoir l'avis des conseillers municipaux, ils ont approuvé à l'unanimité cette proposition.

Il a également été proposé de vendre l'ancien local des pompiers situé 81, rue Principale.

M.HAZEMANN a indiqué que le SELECTOM augmenterait sa taxe de 6.80% à 7.2 %, il a également demandé l'autorisation de mettre des pavés à l'entrée du café associatif.

Aucune solution n'a pour l'instant été trouvée pour la mise en place des poubelles au croisement de la rue Principale – rue du Réservoir. Environ 14 maisons mettent leurs poubelles sur la place, mais bien souvent elle n'est pas disponible car des voitures y stationnent.

Une visite sur place a été envisagée afin de définir les solutions à apporter. Il a été décidé qu'un entretien devait être fixé avec un administré qui y stationne plusieurs de ces voitures.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 25 avril 2025
L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clos la séance à 22h20.

La secrétaire de séance
Clarisse EPP

Le maire
André WOOCK